

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 31 Pouvoirs : 6 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0  <b>N° CC 222/2017</b>	L'an deux mille dix-sept, le <b>16 mai à vingt heures</b> , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD  <b>Date de convocation</b> : 09 mai 2017  <b>Présents</b> : Mmes Carine LAVAL, Michèle LIARD, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Mrs Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Serge ROUX, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Patrick FALCOZ, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MACHARD  <b>Pouvoirs</b> : Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, M. Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Christian VERMELLE donne son pouvoir à Michèle LIARD, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à Patrick FALCOZ, Alain LAMBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX  <b>Absents excusés</b> : M. Alain CAMP, Mme Christine VIONNET  M. Jean Yves MACHARD est désigné secrétaire de séance

**Objet : Versement subvention à l'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPCI Usse & Rhône Tourisme)**

Vu la délibération N°56 - 2016 en date du 12 juillet 2016 du Conseil Communautaire de l'ex Communauté de Communes du Pays de Seyssel (création initiale de l'EPIC Usse et Rhône)  
Vu la délibération N°160/2017 du 11.04.2017 adoptant le budget principal de la Communauté de Communes Usse et Rhône

Considérant qu'une somme totale de 908 000€ a été inscrite à ce budget au cpte 6574  
Considérant l'urgence à verser cette somme afin de permettre à Epic Usse et Rhône Tourisme d'assurer ses prestations

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du vice-président chargé du tourisme

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement 2017, de 475 000.00 € à l'EPIC Usse et Rhône Tourisme. Le montant de la subvention sera ajusté en fonction du montant des factures mandatées par la CCUR précédemment au versement de la subvention à l'EPIC.



Le Président  
Paul RANNARD

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD

